

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 19 JUIN 2014

POINT N° 5.3. DE L'ORDRE DU JOUR

Délibération n° 2014/20

**Objet : Commune de NICE (06)
CONVENTION D'INTERVENTION FONCIERE SUR LE PERIMETRE DU PROGRAMME
NATIONAL DE REQUALIFICATION DES QUARTIERS ANCIENS DEGRADEES en phase
Anticipation/impulsion
AVENANT n° 1**

Vu les dispositions du Code de l'urbanisme et notamment les articles L.213-3 et L.321-1 à L.321-13,

Vu le décret n°2009-1542 du 11 décembre 2009 modifiant le décret n°2001-1234 du 20 Décembre 2001 portant création de l'Etablissement Public Foncier Provence - Alpes - Côte d'Azur,

Vu les délibérations n°2009-48 et n°2011-41 du Conseil d'Administration des 30 novembre 2009 et 6 octobre 2011 approuvant le Programme Pluriannuel d'Interventions pour la période 2010-2015,

Vu la délibération n°2011-55 du Conseil d'Administration du 2 décembre 2011 actualisant le règlement intérieur de l'Etablissement Public Foncier de Provence - Alpes - Côte d'Azur,

Vu la délibération n°2013-58 du Conseil d'Administration du 28 novembre 2013 portant sur la délégation par le Conseil d'Administration de l'exercice des droits de préemption et de priorité,

Vu la convention d'intervention foncière en phase Anticipation/impulsion sur le périmètre du Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés approuvée par délibération n° 2012/5 du Conseil d'Administration du 22 Mars 2012,

Vu le rapport de la Directrice Générale de l'Etablissement Public Foncier de Provence - Alpes - Côte d'Azur relatif au dossier cité en objet,

**Le Conseil d'Administration de l'Etablissement Public Foncier,
sur proposition de la Présidente**

Approuve l'avenant n° 1 à la convention d'intervention foncière sur le périmètre du Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés annexé aux présentes.

Autorise Madame la Directrice Générale de l'Etablissement Public Foncier à signer ledit avenant,

Autorise, conformément aux dispositions de l'article 10 de la convention, l'engagement financier de 10 000 000 (DIX MILLIONS) euros hors taxes portant l'engagement financier cumulé à 20 000 000 (VINGT MILLIONS) euros hors taxes,

Autorise Madame la Directrice Générale de l'Etablissement Public Foncier à conduire les phases administratives et judiciaires de la procédure d'expropriation des sites Cours Bensa Rue de Suisse et Rue Trachel, en sollicitant l'ouverture des enquêtes publiques correspondantes auprès de Monsieur Le Préfet du Département des Alpes Maritimes et solliciter les arrêtés concomitants au bénéfice de l'EPF PACA.

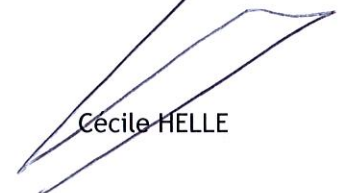
19 - JUIL. 2014

La Directrice Générale
de l'EPF PACA,

A blue ink signature of Claude BERTOLINO, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by the name 'BERTOLINO' in a cursive script.

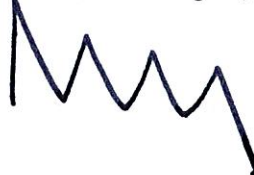
Claude BERTOLINO

La Présidente
du Conseil d'Administration,

A black ink signature of Cécile HELLE, featuring a long, sweeping horizontal stroke followed by the name 'HELLE' in a cursive script.

Cécile HELLE

Le Préfet de Région,

A black ink signature of Michel CADOT, consisting of a series of sharp, jagged peaks and valleys, resembling a stylized wave or a series of 'M' shapes.

Michel CADOT